



PARCOURS CERAMIQUE

Festival Européen des Arts Céramiques

St-Quentin-la-Poterie

Du 12 au 14 juillet 2019

L'Office Culturel de Saint-Quentin-la-Poterie organise chaque année Terralha, **Festival Européen des Arts Céramiques**, qui prend la forme d'un **Parcours Céramique**. Terralha a su s'imposer comme un événement incontournable de la céramique en France et à l'étranger.

Le Parcours Céramique

Vingt céramistes européens sont invités à présenter leurs œuvres, au cœur du village, dans des lieux privés, aménagés pour l'occasion en espaces d'expositions éphémères.

L'originalité du parcours repose sur la mise en adéquation des œuvres sélectionnées avec les lieux.

Les céramistes sont présents sur les lieux d'expositions pendant toute la durée du festival. C'est une façon d'échanger avec le public sur une démarche artistique et une technique.

La sélection se fait sur dossier (voir règlement ci-joint).

Les céramistes seront sélectionnés par un comité de professionnels.

Les critères de sélection privilégient la qualité de la réalisation technique, la variété des techniques utilisées ainsi que l'originalité de l'oeuvre.

Toutes les techniques céramiques sont acceptées. (Du contenant à la sculpture)
Les artistes peuvent intégrer d'autres matériaux ajoutés à l'argile.

Les conditions de participation sont téléchargeables sur :

www.officeculturel.com

Office Culturel

15, rue du Docteur Blanchard - 30700 St Quentin la Poterie

Tél : 04-66-22-74-38 -Email : contact@officeculturel.com

Web : www.officeculturel.com

Réglement et conditions de participation au Parcours Céramique

Les participants :

1. Les participants au parcours doivent être majeurs.
2. Les participants doivent avoir une activité professionnelle déclarée et fournir un justificatif pour l'année 2018-2019.
3. Les participants s'engagent à être présents sur le lieu de leur exposition personnelle pendant les 3 jours du festival et se chargent du transport de leurs pièces.

Les critères de sélection :

4. Le niveau de qualité plastique du travail présenté.
5. Le caractère inédit et/ou très récent des pièces proposées à l'exposition. (privilégier plutôt des sculptures que des pièces utilitaires)
6. Les œuvres doivent être de la main des artistes.
7. La capacité pour ce travail à s'intégrer et à créer une ambiance en harmonie avec le lieu occupé (cour, jardin, atelier).

Le dossier :

8. Chaque participant doit sélectionner 5 de ses œuvres et doit envoyer une photo par œuvre proposée. Lors de l'événement, vous pouvez choisir d'exposer toutes les pièces de votre choix si elles restent cohérentes entre elles et si le travail correspond au dossier de candidature envoyé au préalable.
9. Les photos doivent être gravées sur CD-ROM (format JPEG) en haute définition (300dpi) ou envoyées par mail (format JPEG entre 1 et 1,5 MO).
10. Chaque photo doit avoir impérativement un titre ou un numéro qui renvoie à sa fiche technique (tableau ci-joint)
11. Chaque artiste cèdera les droits de reproduction, d'exploitation et d'édition de ses pièces à l'Office Culturel et autorisera la reproduction photographique, télévisuelle, filmée et numérique de ses pièces dans le cadre de la promotion du Festival TERRALHA: affiches, flyers, communiqués de presse, dossier de presse, facebook, blogs...
12. Chaque participant fournira une brève notice biographique :
 - Etudes
 - Principales expositions
 - Un texte de présentation de son travail.

Les conditions d'installations sur le parcours :

13. Chaque exposant fournira son matériel d'exposition. L'installation se fera conjointement avec l'aide de l'Office Culturel.
Pour garantir la qualité de mise en scène de vos pièces dans le lieu dédié, nous vous fournirons photos et plan qui permettront de réfléchir à la meilleure mise en valeur possible de votre travail.
14. Les œuvres exposées sur le parcours céramique seront assurées par l'exposant lui-même.
15. L'hébergement des participants sera facilité chez l'habitant à titre gracieux pendant la durée de la manifestation (3jours).
16. Les céramistes sélectionnés paieront un droit d'inscription de 150 € qui sera retenu en cas de désistement (sauf cas de force majeure).

Le dossier de participation (en français ou en anglais) devra parvenir aux organisateurs avant le 15 janvier 2019.

Bulletin de candidature / Parcours Céramique

A retourner à : L'Office Culturel, 15 rue du Docteur Blanchard
30700 St Quentin la Poterie. France.

Veillez remplir et envoyer ce bulletin **avant le 15 janvier 2019** accompagné du dossier biographique et des photos titrées et numérotées.

	Œuvre 1	Œuvre 2	Œuvre 3	Œuvre 4	Œuvre 5
Numéro de la photo					
Titre de la photo					
Date de la création					
Techniques utilisées - Matières - Cuisson					
Dimensions					

Avez-vous un impératif d'installation en intérieur ? OUI / NON

Nom et Prénom :

Nationalité :

Sexe : FEMININ / MASCULIN

Année de naissance :

Adresse :

.....

Tél fixe :

Tél portable :

E-Mail :

Site Internet :

Je désire participer au Parcours Céramique et accepte les modalités de participation.

Date :

Signature :

Tout dossier non conforme ou incomplet ne sera pas examiné